



**Politique concernant l'usage de la raison sociale, du logo et  
autre matériel d'identité et de promotion**

## Politique concernant l'usage de la raison sociale, du logo et autre matériel d'identité et de promotion

PROPOSITION		
INSTANCE	DATE	DÉCISION
Comité communication/marketing/financement	02-10-2023	Recommandation au CA pour adoption

ADOPTION		
INSTANCE	DATE	DÉCISION
Conseil d'administration	26-10-2023	N°-Rés. CA-2023-10-26-15

MODIFICATION(S)			
INSTANCE	DATE	DÉCISION	COMMENTAIRES
Conseil d'administration	jj-mm-aaaa	N°-résolution	

RÉVISION	Au besoin, au minimum, tous les trois ans
RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE	Direction générale
NUMÉRO	07-12.1K
RÉFÉRENCE CODE DE GOUVERNANCE	12.1K

## **1. PRÉAMBULE**

L'identité visuelle de LOISIRS LAURENTIDES est un élément crucial de sa communication et de sa réputation. Cette Politique a pour objectif de définir les règles d'utilisation de la raison sociale, du logo et d'autres éléments d'identité visuelle de l'organisation. Ces règles s'appliquent à tous les employés et employées, les partenaires et les prestataires travaillant avec l'organisation, afin de garantir une communication claire et cohérente, ainsi qu'une protection de son identité visuelle.

LOISIRS LAURENTIDES croit que cette Politique lui permettra de renforcer son image de marque, de mieux communiquer ses valeurs et ses offres à ses clients et ses partenaires ainsi qu'à respecter les bonnes pratiques de gouvernance telles qu'énoncées par le *Code de gouvernance des organismes à but non lucratif (OBNL) québécois de sport et de loisir* du ministère de l'Éducation du Québec<sup>1</sup>.

## **2. OBJECTIFS**

Les dispositions de la présente Politique mise en place par Loisirs Laurentides ont pour objet :

- D'assurer une communication cohérente, autant à l'interne qu'à l'externe, en établissant des règles claires sur l'utilisation de la raison sociale, du logo et d'autres éléments d'identité visuelle;
- De protéger l'identité visuelle de l'organisation contre toute utilisation abusive ou non autorisée. Cela permet de préserver la réputation de l'entreprise et d'assurer la reconnaissance de la marque;
- De promouvoir une identité visuelle forte et cohérente en la présentant de manière professionnelle et attrayante;
- D'intégrer les spécificités régionales afin de renforcer son ancrage local et sa pertinence par rapport à sa clientèle régionale.

## **3. APPLICATION**

La présente Politique s'applique à l'ensemble des membres du personnel, des bénévoles et des participantes et participants impliqués dans les activités et les programmes de LOISIRS LAURENTIDES.

## **4. IDENTITÉ VISUELLE – IMAGE DE MARQUE**

### **4.1 RAISON SOCIALE**

LOISIRS LAURENTIDES est un organisme sans but lucratif qui a été fondé le 22 février 1971, sous le nom de Conseil régional des loisirs des Laurentides (CRL). Le 4 avril 1998, il change de nom pour celui de Loisirs et Sports Laurentides. En 2001, le gouvernement du Québec crée les unités régionales de loisir, de sport et de plein air (URLSPA). Depuis le 30 avril 2001, Loisirs et Sports Laurentides a changé de nom et s'identifie maintenant sous le nom d'Unité régionale de loisir, de sport et de plein air des Laurentides ainsi que l'appellation simplifiée de LOISIRS LAURENTIDES. Cette dernière appellation est celle actuellement en vigueur. La corporation est l'acteur central reconnu en matière de loisir sur le territoire des Laurentides.

---

<sup>1</sup> [Code de gouvernance des organismes à but non lucratif \(OBNL\) québécois de sport et de loisir | Ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur.](#)

## 4.2 LOGO

Créé en 2021 pour souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme, le logo de LOISIRS LAURENTIDES dans sa forme actuelle prend en compte le passé pour évoluer vers le futur. On retrouve des personnages stylisés, faits avec la lettre « L », en pleine action autour du lettrage. On devine la coopération, l'entraide et l'unicité entre eux.



Le slogan « Ensemble avec vous » prend tout son sens alors que les personnages interagissent entre eux afin d'atteindre un même objectif.

## 4.3 FORMAT DES FICHIERS

Des fichiers du logo sont disponibles en couleurs, blanc et noir pour impression (AI, EPS) et le numérique (AI, EPS, JPEG et PNG).

### Versions de fichiers<sup>2</sup>

- **Fichiers (vectoriels) AI et EPS** : les fichiers vectoriels servent à pouvoir redimensionner l'image à volonté sans perdre de qualité. Cependant, seuls les logiciels d'édition (p. ex. Adobe Photoshop) permettent d'ouvrir et de modifier ces fichiers.
- **Fichiers JPEG** : ce sont des types de fichiers universels qui peuvent être lus par tous.
- **Fichiers PNG** : permettent de préserver la transparence, même sur les dégradés. On peut voir la couleur ou l'objet sous le logo sans toutefois voir un carré blanc.

## 4.4 BLOC-SIGNATURES

Les blocs-signatures personnalisés à la fin des courriels se déclinent comme suit :

- Nom (Noir, Arial, 12 pts)
- Titre (Noir, Arial, 8 pts)
- Adresse (Noir, Arial, 8 pts)
- Téléphone (Noir, Arial, 8 pts)
- Courriel ((Noir, Arial, 8 pts)
- Site Web (Noir, Arial, 8 pts)

Exemple :



### Nom de l'employé

Poste de l'employé

330, rue De Martigny Ouest, Bureau 100

Saint-Jérôme (Qc) J7Y 4C9

Téléphone : (450) 504-6080

Courriel : [info@loisirslaurentides.com](mailto:info@loisirslaurentides.com)

Site Web : [www.loisirslaurentides.com](http://www.loisirslaurentides.com)



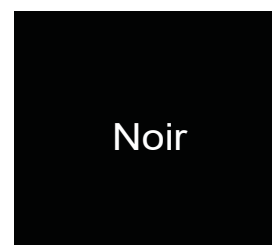
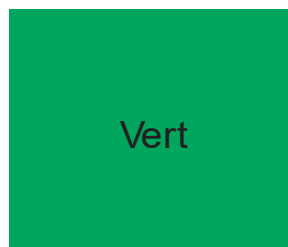
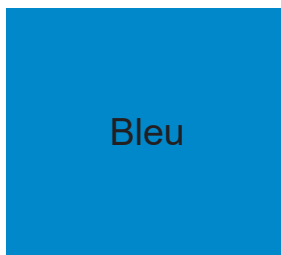
<sup>2</sup> [Comprendre les fichiers de votre nouveau logo d'entreprise - CET création \(cetcreation.com\).](#)

## 4.5 ARRIÈRE-PLAN

Le logo LOISIRS LAURENTIDES peut être apposé sur la plupart des arrière-plans. Dans toute circonstance, le logo doit toujours avoir un contraste suffisant par rapport à l'arrière-plan. En cas de doute, utilisez la version blanche ou noire.

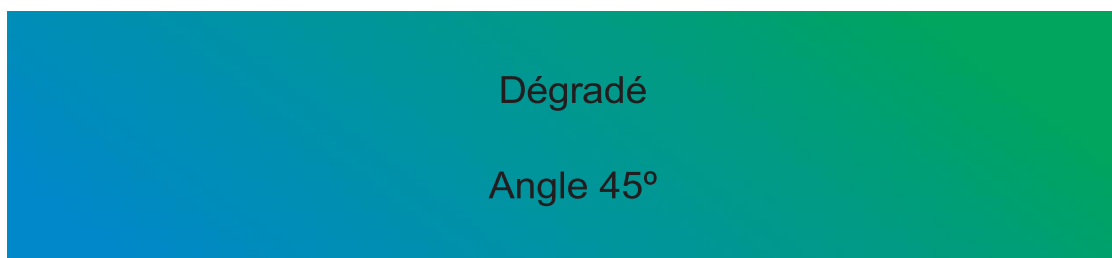
## 4.6 COULEURS

Palette principale :



Pantone 0088ca	Pantone 00a65d	Noir
C :100	C :100	C : 0
M : 24	M : 0	M : 0
J : 0	J : 90	J : 0
N : 6	N : 0	N : 0

Dégradé :



#### 4.7 TYPOGRAPHIE

La police de caractère à privilégier pour soutenir le logo est Arboria, Bold et Book.

##### Arboria bold

---

abcdefghijklmnopq rstuvwxyz ABCDEFGHIJKLMN OPQRSTUVWXYZ 1234567890

##### Arboria book

---

abcdefghijklmnopq rstuvwxyz  
ABCDEFGHIJKLMN OPQRSTUVWXYZ  
1234567890

#### 4.8 TYPOGRAPHIE SUPPLÉMENTAIRE

S'il vous est impossible d'utiliser Arboria, nous suggérons Nexa, Bold et Light, comme substitut gratuit.

##### Nexa bold

---

abcdefghijklmnopq rstuvwxyz ABCDEFGHIJKLMN OPQRSTUVWXYZ 1234567890

##### Nexa light

---

abcdefghijklmnopq rstuvwxyz ABCDEFGHIJKLMN OPQRSTUVWXYZ 1234567890

#### 4.9 ZONE DE PROTECTION

La zone de protection est la zone à respecter en tout temps lorsque le logo est déposé près d'autres éléments. Elle est équivalente à deux fois l'espace entre le texte et le slogan (représenté par le X).



## 5. AUTRES DÉCLINAISONS DU LOGO

### 5.1 LOGO SANS SLOGAN

En certaines occasions, un logo sans slogan peut être utilisé. Nous priorisons cependant l'utilisation du logo avec le slogan. L'image est disponible en version pour l'impression et le numérique et peut être utilisée sur fond blanc ou noir.



### 5.2 LOGO AVEC SLOGAN ALTERNATIF

Une image de marque a été développée en lien avec les secteurs que LOISIRS LAURENTIDES dessert (Sport, Loisir culturel, Plein air et Activité physique) et est utilisée au besoin selon la teneur de la communication. Nous priorisons cependant l'utilisation du logo avec le slogan principal. L'image est disponible en version pour l'impression et le numérique et peut être utilisée sur fond blanc ou noir.



### 5.3 LOGOS POUR LES PROGRAMMES

Des images de marque ont été développées pour les programmes du **Fonds de l'athlète des Laurentides** et du **Fonds de transport** qui sont coordonnés par LOISIRS LAURENTIDES. Les images sont disponibles en version pour l'impression et le numérique et peuvent être utilisées sur fond blanc ou noir.



## 5.4 ÉLÉMENTS GRAPHIQUES

Des éléments graphiques ont été développés pour soutenir l'image de marque de LOISIRS LAURENTIDES. Ces éléments utilisent un traitement visuel qui attire l'attention. Les images sont toujours traitées en dégradé avec la présence du symbole («L»).

Ce symbole est toujours représenté sur le côté, pour former une flèche vers l'avant, vers l'avenir. Il cherche aussi à envelopper / interagir avec le sujet de la photo. L'idée est de démontrer que l'équipe de Loisirs Laurentides est toujours là. Ensemble avec vous !

Les déclinaisons disponibles sont utilisées pour soutenir visuellement les secteurs d'activités de l'organisme (ex. ci-bas : Sécurité-Intégrité, activité physique).



## 6. RÈGLES GÉNÉRALES D'APPLICATION

### 6.1 INTÉGRALITÉ DU LOGO

Le logo de l'organisation ou d'un événement/programme/service doit toujours être utilisé dans son intégralité (ne peut pas être modifié) et doit respecter les règles suivantes :

- Le logo est un tout et ses composantes ne peuvent pas être séparées. Par exemple, on ne peut pas prendre le Nom et le modifier en rapport aux « deux L » sous forme de bonhomme ou inversement, utiliser les « deux L » et les modifier en rapport avec le Nom;
- Aucune de ses parties ne peut être utilisée séparément à des fins décoratives ou autres;
- La position des éléments du logo l'un par rapport à l'autre doit être respectée;
- Les déclinaisons du logo en couleur doivent respecter la charte de couleurs identifiée à la page 5 du présent document;
- Pour les déclinaisons en couleur, le nom de l'organisation doit être NOIR. Pour la version monochrome, si le logo est totalement noir ou blanc, le nom de l'organisation doit être de la même couleur que le logo et le fond sera transparent;
- Lors de la production de documents audiovisuels, le logo peut également être entièrement transparent;
- Le logo ne doit jamais être redessiné. On ne peut ni le déformer ni y intégrer d'autres éléments;
- Le logo doit toujours conserver ses proportions actuelles.



## 6.2 UTILISATION PAR DES TIERS

Quiconque souhaite utiliser le logo de LOISIRS LAURENTIDES doit en faire la demande au préalable à :

**Richard Leduc, coordonnateur aux communications, [rleduc@loisirs laurentides.com](mailto:rleduc@loisirs laurentides.com).**

Une fois la demande autorisée, une copie des normes graphiques des logos, des fichiers originaux des déclinaisons du logo ainsi que des différents éléments graphiques seront alors envoyés. LOISIRS LAURENTIDES se réserve le droit de refuser l'utilisation de son logo si elle juge cette demande non recevable pour toute raison d'éthique et d'image.

Toute personne qui utilise le logo doit s'assurer qu'il n'est pas représenté de façon à laisser croire que la publicité, la publication ou les documents ont été créés par LOISIRS LAURENTIDES.

### **Exemple**

Si le logo de Loisirs Laurentides doit être utilisé avec celui d'une autre organisation, le logo de Loisirs Laurentides devrait se trouver côte à côte avec l'autre logo. Parfois, en raison de contraintes de conception, il apparaîtra au-dessus ou en dessous, mais les dimensions doivent être identiques à celles de l'autre logo utilisé.

## **7. UTILISATION DE L'IDENTITÉ ET DE L'IMAGE DE MARQUE DE LOISIRS LAURENTIDES**

### 7.1 MARCHANDISAGE

Il est interdit d'utiliser l'un des logos de LOISIRS LAURENTIDES ainsi que les logos des programmes du Fonds de l'athlète des Laurentides et du Fonds de transport à des fins de marchandisage autre que celles autorisées par écrit par LOISIRS LAURENTIDES. C'est-à-dire que vous ne pouvez apposer le logo de LOISIRS LAURENTIDES ou ceux du Fonds de l'athlète des Laurentides ou du Fonds de transport sur des effets que vous désirez vendre.

### 7.2 PROMOTION – COMMUNICATION - DIFFUSION

Il est également interdit d'utiliser les logos identifiés au point 5 sur tout matériel promotionnel ou de communication à des fins de publication sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de Loisirs Laurentides.

## **8. EXIGENCES EN MATIÈRE DE VISIBILITÉ**

Loisirs Laurentides, pour l'utilisation de son image de marque, favorise les entreprises et organismes associés à des projets qui prônent et font la promotion des saines habitudes de vie.

Il s'attend à avoir une visibilité minimale à la suite de tout investissement dans une organisation de loisir, de sport, de plein air ou d'activités physiques que celle-ci provienne du milieu municipal, associatif ou scolaire.

- **Afficher le logo de Loisirs Laurentides**, dans le cadre de la réalisation d'un projet, quel que soit le médium utilisé par l'organisme : publicité, reportages, publications, affiches, dépliants, programmes, site Web, etc.
- **Associer** à la publication du logo le lien internet du site Web ([www.loisirs laurentides.com](http://www.loisirs laurentides.com))
- **Référencer** (#hashtag ou @) le nom de Loisirs Laurentides sur les réseaux sociaux;
- **Intégrer la formule de reconnaissance suivante** dans le cas d'un financement d'un programme par Loisirs Laurentides :
  - Le programme ...(mention du nom du programme) est financé par Loisirs Laurentides.

## 9. DÉFINITIONS GÉNÉRALES

**Raison sociale** : la raison sociale est le nom officiel d'une entreprise ou d'une organisation tel que déclaré aux autorités compétentes. Il s'agit souvent du nom sous lequel l'entreprise est enregistrée et peut apparaître sur ses documents légaux.

**Logo** : un logo est une représentation graphique de l'identité visuelle d'une entreprise ou d'une organisation. Il peut se composer de symboles, de lettres ou d'autres éléments visuels, et est utilisé pour identifier l'entreprise et renforcer sa marque.

**Identité visuelle** : l'identité visuelle est l'ensemble des éléments graphiques et visuels qui permettent d'identifier une entreprise ou une organisation. Cela peut inclure le logo, la raison sociale, les couleurs, les typographies et autres éléments graphiques.

**Matériel d'identité et de promotion** : le matériel d'identité et de promotion comprend tous les supports visuels et graphiques utilisés pour promouvoir l'entreprise ou l'organisation. Cela peut inclure des brochures, des cartes de visite, des affiches, des bannières, des publicités en ligne et d'autres éléments similaires.

**Utilisation autorisée** : l'utilisation autorisée fait référence à l'utilisation des éléments d'identité visuelle de l'entreprise conformément aux règles établies dans la Politique sur l'usage de la raison sociale, du logo et d'autre matériel d'identité et de promotion. Tout usage non autorisé peut entraîner des sanctions et des répercussions légales.

**Utilisation inappropriée** : l'utilisation inappropriée fait référence à toute utilisation des éléments d'identité visuelle de l'entreprise qui n'est pas conforme aux règles établies dans la Politique sur l'usage de la raison sociale, du logo et d'autre matériel d'identité et de promotion. Cela peut inclure l'utilisation non autorisée, l'utilisation abusive ou la modification non autorisée des éléments d'identité visuelle.

## 10. RESPONSABILITÉS

### Le conseil d'administration

Le conseil d'administration exerce un rôle important de surveillance et de suivi en matière de l'usage de la raison sociale, du logo et autres matériels d'identité et de promotion de Loisirs Laurentides et s'appuie sur le

comité des communications/marketing/financement, la direction générale et le coordonnateur aux communications. À cet effet, le conseil d'administration exerce les responsabilités suivantes :

- Adopte le projet de Politique concernant l'usage de la raison sociale, du logo et autre matériel d'identité et de promotion;
- Assume la responsabilité de la Politique;
- Prends acte de la Politique et applique celle-ci;
- Adopte les mesures recommandées par le comité des communications/marketing/financement pour une saine gestion et suivi de la politique;
- Formule toute question ou recommande toute vérification dans ses champs de responsabilités;

#### Comité des communications/marketing/financement

- Examine le projet de Politique concernant l'usage de la raison sociale, du logo et autres matériels d'identité et de promotion; conviens de son contenu et en recommande l'adoption par le conseil d'administration;
- Reçoit et examine les recommandations du coordonnateur aux communications et du coordonnateur de développement à l'égard de l'usage de la raison sociale, du logo et autres matériels d'identité et de promotion et recommande au conseil d'administration les actions appropriées;
- Réponds aux questions et aux demandes du conseil d'administration en regard de la politique.

#### La Direction générale

- Prends acte de la Politique et applique celle-ci.
- Assume la responsabilité de la mise à jour régulière de la Politique;
- Assure un suivi auprès du coordonnateur des communications et du coordonnateur de développement de tout changement ou ajustement nécessaire devant être communiqué au palier de la gouvernance;

#### Le coordonnateur aux communications

- Informe le personnel, les bénévoles et les membres sur la Politique;
- Conseille les collègues sur l'utilisation adéquate des éléments de l'identité visuelle;
- Coordonne les actions et l'utilisation des outils de communication de l'organisation;
- Assure la préparation et la révision des documents présentant l'identité visuelle de l'organisme à l'intention des publics internes et externes (p. ex. cartes professionnelles, brochures, site Web, etc.).

#### Le personnel de Loisirs Laurentides (employés, stagiaires, contractuels, bénévoles)

- Prennent acte de la politique d'usage de la raison sociale, du logo et autres matériels d'identité et de promotion et appliquent celle-ci;
- Communiquent au coordonnateur des communications leurs interrogations ou propositions à l'égard de l'application de la politique d'usage de la raison sociale, du logo et autre matériel d'identité et de promotion.
- Participent aux points d'information au sujet de la présente Politique.

- Réfèrent au coordonnateur aux communications toutes demandes à l'égard de l'utilisation de la raison sociale, du logo et autre matériel d'identité et de promotion de Loisirs Laurentides.

## **11. DIFFUSION ET MISE À JOUR DE LA POLITIQUE**

Le coordonnateur aux communications avec le soutien du comité des communications/marketing/financement, la direction générale et le coordonnateur au développement est responsable de la diffusion et de la mise à jour de la présente politique.

Cette Politique sera évaluée minimalement tous les trois ans afin de déterminer si elle est appliquée correctement et si des modifications aux éléments visuels, aux normes graphiques et aux règles d'utilisation doivent être apportées.

LOISIRS LAURENTIDES se réserve toutefois le droit de modifier cette Politique à tout moment, en respect des lois en vigueur.

## **12. ENTRÉE EN VIGUEUR**

La présente Politique concernant l'usage de la raison sociale, du logo et autres déclinaisons d'identité et de promotion de LOISIRS LAURENTIDES entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration.

### Sources

Cette Politique a été réalisée à l'aide des documents suivants :

CET (2022). Comprendre les fichiers de votre nouveau logo d'entreprise [Page Web]. Récupéré sur [Comprendre les fichiers de votre nouveau logo d'entreprise - CET création \(cetcreation.com\)](https://cetcreation.com).

Ordre des ergothérapeutes du Québec (2016) Politique d'utilisation et normes graphiques du logo de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec [PDF]. Récupéré sur [198.pdf \(oeq.org\)](#).

Patinage Québec (2022). Politique concernant l'usage de la raison sociale, du logo et autre matériel d'identité et de promotion [PDF]. Récupéré sur [POL-27 Politique-concernant-lusage-de-la-raison-sociale-du-logo-et-autre-materiel.pdf \(patinage.qc.ca\)](#).

Charte graphique (2020) – Logo Loisirs Laurentides, produite par Hypnose Communication.